

### Les accueils périscolaires

Accueil périscolaires et extrascolaires	adresse	Horaires et jours d'ouvertures	Ecoles desservies (pour l'accueil périscolaire)	Capacité d'accueil
Guer-centre	15, rue du champ de foire 56380 Guer	7h-9h et 17h-19h30 Du lundi au vendredi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole publique primaire Schoelcher</li> <li>Ecole privé primaire Ste Jeanne d'Arc</li> </ul>	100 dont 60 enfants de moins de 6 ans
Guer-Coëtquidan	Rue du maréchal Gourion - Saint Cyr 56380 Guer	7h30-8h45 et 16h30-19h Du lundi au vendredi (en période scolaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole publique primaire de Brocéliande</li> </ul>	40 dont 20 enfants de moins de 6 ans
Guer-Saint Raoul	Saint Raoul Place de l'église 56380 Guer	7h30-8h30 et 16h30-19h Du lundi au vendredi (en période scolaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole publique primaire Fortuné Le Cunff</li> </ul>	20 enfants du PS au CM2
Beignon	Ecole maternelle publique, rue du Pâtis, 56380 Beignon	17h-18h30 Uniquement le mercredi 7h30-9h et 17h-18h30 en période de vacances		36 enfants dont 16 enfants de moins de 6 ans
Augan	Foyer municipale, place St Marc 56800 Augan	7h30-9h et 17h-18h30 en période de vacances		28 dont 15 enfants de moins de 6 ans

### Les accueils de loisirs

Accueil de loisirs	adresse	Horaires et périodes d'ouvertures	Période de fonctionnement	Capacité d'accueil
Guer-Centre	15, rue du champ de foire 56380 Guer	12h-17h (le mercredi) 9h-17h (période de vacances)	Mercredi à partir de 12h, petites et grandes vacances (sauf vacances de Noël)	100 dont 60 enfants de moins de 6 ans
Beignon	Ecole maternelle publique, rue du Pâtis 56380 Beignon	13h30-17h (le mercredi) 9h-17h (période de vacances)	Mercredi à partir de 13h30, petites vacances et les trois premières semaines en juillet	36 enfants dont 16 enfants de moins de 6 ans
Augan	Foyer municipale, place St Marc 56800 Augan	9h-17h	Les trois premières semaines de juillet	28 dont 15 enfants de moins de 6 ans

Les horaires du mercredi midi pourront être modifiés en fonction des horaires des sorties d'école

**Les accueils de loisirs ne sont pas ouverts les mercredis matins.**

# Tarifs

Rentrée 2014  
Nouvelles tranches,  
nouveaux tarifs !

accueil périscolaire				
Tranches	Quotient familial par tranche	Nombre d'enfants	Guer Communauté (sous convention)	Hors Guer Communauté (hors convention)
			Tarif 1/2 heure par enfant	
T1	1 à 650	1 enfant	0,75 €	1,62 €
		2 enfants	0,72 €	1,59 €
		3 enfants et +	0,68 €	1,55 €
T2	651 à 850	1 enfant	0,85 €	1,72 €
		2 enfants	0,81 €	1,68 €
		3 enfants et +	0,77 €	1,64 €
T3	851 à 1050	1 enfant	0,95 €	1,82 €
		2 enfants	0,91 €	1,78 €
		3 enfants et +	0,86 €	1,73 €
T4	1051 à 1450	1 enfant	1,05 €	1,92 €
		2 enfants	1,00 €	1,87 €
		3 enfants et +	0,95 €	1,82 €
T5	Plus de 1450	1 enfant	1,15 €	2,02 €
		2 enfants	1,10 €	1,97 €
		3 enfants et +	1,03 €	1,91 €

Accueil de Loisirs									
Tranches	Quotient Familial par tranche	Guer Communauté (sous convention)				Hors Guer Communauté (hors convention)			
		Journée avec repas	Journée sans repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas	Journée avec repas	Journée sans repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
T1	1 à 650	10,40 €	7,90 €	7,00 €	4,50 €	13,00 €	10,50 €	8,60 €	6,10 €
T2	651 à 850	12,10 €	9,60 €	8,00 €	5,50 €	15,00 €	12,50 €	9,90 €	7,40 €
T3	851 à 1050	13,20 €	10,70 €	8,80 €	6,30 €	16,50 €	14,00 €	10,90 €	8,40 €
T4	1051 à 1450	14,50 €	12,00 €	9,70 €	7,20 €	18,10 €	15,60 €	11,90 €	9,40 €
T5	Plus de 1450	15,70 €	13,20 €	10,50 €	8,00 €	19,60 €	17,10 €	12,90 €	10,40 €

# Modalités d'inscription

Une fiche sanitaire doit être impérativement remplie pour toute inscription dans un accueil périscolaire ou dans un accueil de loisirs organisé par le Centre Social du Pays de Guer. Vous devez vous munir des pièces suivantes :

- Carnet de vaccination de l'enfant
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire
- N° de sécurité social
- N° d'allocataire CAF (sans ce numéro, le tarif le plus élevé sera systématiquement appliqué)
- 1 photo d'identité de l'enfant

Les fiches sanitaires ne sont valables qu'une année. Elles doivent donc être renouvelées à la date anniversaire. Elles sont gratuites et n'entraînent pas d'obligation de participation.

Adhérer au Centre Social du Pays de Guer vous donne l'accès aux activités proposées par l'association. La cotisation est de 1€ par année civile et par famille. Elle sera comptabilisée lors de votre première facture.

## Réservation

Pour chaque participation à l'accueil de Loisirs et pour faciliter l'organisation, une réservation est exigée au préalable :

☞ Petites et grandes vacances : réservation deux jours minimum avant la date. Un coupon de réservation doit être dûment rempli, signé et retourné au Centre Social avant le début des vacances.

☞ Sorties : réservation une semaine minimum avant la date

☞ Mercredis : **réservation pour les enfants en accueil occasionnel à partir du 15 le mois d'avant et au plus tard le lundi matin pour le mercredi suivant**, par mail ou par téléphone.

### Nouveauté pour les mercredis de la rentrée 2014

Compte tenu des nombreuses difficultés que nous avons pour inscrire les enfants à l'accueil de loisirs les mercredis et afin de faciliter l'inscription de nouveaux usagers, un système de réservation différent est mis en place cette année. Ainsi, **dans chaque accueil de loisirs, un nombre de places limité pour les enfants accueillis en permanence et ceux accueillis de manière occasionnelle, a été déterminé.**

Accueil de loisirs	Nombre de places en permanence	Nombre de places en occasionnel
ALSH de Guer	60	24
ALSH de Beignon	26	10

Chaque réservation en permanence ne sera attribuée que pour un cycle d'environ 7 semaines. Les familles devront réitérer la permanence avant chaque période de vacances pour la rentrée.

Les places de « permanents » concernent des enfants inscrits systématiquement à l'accueil de loisirs tous les mercredis. Par conséquent, sauf cas de force majeure ou sur présentation d'un certificat médical, **l'ensemble des mercredis d'un cycle sera facturé aux familles.**

Dates de réservation pour les accueils en permanence		
cycles	périodes	Dates d'inscription
1	Du mercredi 03 septembre au mercredi 15 octobre 2014	A partir du lundi 30 juin 2014
2	Du mercredi 05 novembre au mercredi 17 décembre 2014	A partir du mercredi 15 octobre 2014
3	Du mercredi 07 janvier au mercredi 04 février 2015	A partir du mercredi 17 décembre 2015
4	Du mercredi 25 février au mercredi 08 avril 2015	A partir du mercredi 04 février 2015
5	Du mercredi 29 avril au mercredi 01 juillet 2015	A partir du mercredi 08 avril 2015

## Motifs de refus d'un enfant dans les accueils de loisirs et périscolaire

Dans les cas suivants et après discussion avec la famille, ne seront pas pris en charge par l'équipe d'animation :

- Les enfants ne possédant pas de fiches sanitaires en cours de validité
- Les enfants n'étant pas encore propres
- Les enfants malades
- Les enfants dont la famille ne règle pas les factures du Centre Social

### Contact

Centre Social du Pays de Guer

15, rue du champ de foire

56380 Guer

Tél : 02 97 22 50 87

Mail : [accueil@centresocialpaysdeguer.fr](mailto:accueil@centresocialpaysdeguer.fr)

